

CE QUI L'ONT DIT : 26/08/16

MT. Montalto (MTM), directrice de l'encore Pôle Nord Est, G. Mokede, régulateur d'activité du pôle en sursis, C. Bayol, DRH Pôle (mais que deviendront-ils, tous ?) et vos élus CFDT - SNJ.

La chaine info... Un peu d'info

Sept ou huit salariés du pôle sont partis pour la chaine info et seront remplacés. Les journalistes tout de suite, pour les PTA, qui bénéficient d'une période d'essai de trois mois, on attend encore un peu.

Le pôle Nord Est n'a semble t'il pas été sollicité cet été pour contribuer aux numéros zéros faits par les équipes parisiennes de la chaine. « Il est important d'u contribuer et de marquer la présence du réseau régional avec de l'info fraîche et des reprises de sujet », nous dit MTM, « c'est en train de se mettre en place, on en discute ». Oui, et le teaser de **Franceinfo** : est clair, le réseau régional y est présenté comme un « réseau de correspondants » qui en réalité ne connaissent pas l'étendue de leurs missions pour la chaine info ! C'est ballot.



Pas de numéro à blanc pour nous les régionaux, les sollicitations de la chaine info seront dont, dès le 1^{er} septembre (lancement de la chaine) « pour de vrai ».

Et pour le moment et en attendant que la réflexion sur les contributions régionales aboutisse, **Franceinfo** :, c'est... le trou noir. Aussi noir que le logo de la chaine.

Le mot du jour

Le chiffre du jour

Pas de chiffres et de lettres pour cette fois, un CE qui ne laisse pas beaucoup de place à la créativité linguistique et aux gymnastiques mathématiques. Commencé à 9h et fini à midi, avec un ordre du jour light et beaucoup d'élus encore absents en cette fin août!

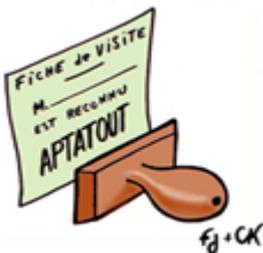
On fera mieux la prochaine fois.



Médecine du travail... En souffrance !

Le docteur Philippe Casanova, médecin coordinateur de France Télévisions auprès de la Direction Déléguée qualité de vie et santé au travail, fait le tour des CE de FTV pour y présenter le fonctionnement de la médecine du travail. Le voilà donc dans le pôle Nord Est en cette fin aout.

Après un débat sur la réforme de la médecine du travail, la discussion s'est portée sur les rapports des médecins du travail intervenant dans le pôle. Un constat : les médecins du travail qui suivent les bureaux excentrés ne sont pas obligés de produire un rapport, ils ne le font donc pas. Celui de Lille, lui, n'a pas rédigé son rapport alors qu'il y est obligé. Certains des rapports disponibles ne permettent pas de tirer des conclusions, d'autres, comme celui d'Alsace, indiquent des pistes d'action pour les CHS ct. Et, faut-il le souligner, nous manquons de médecins du travail, d'où l'idée de transférer certaines attributions des médecins vers des Infirmières du travail. La réforme de la médecine du travail entre en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Nous jugerons sur pièce.



Mais le docteur Casanova est plein d'espoir : la loi va, dit-il, dans le sens de l'adaptation du travail à l'homme, et pas de l'homme au travail ; les nouveaux textes prévoient que toute décision du médecin du travail doit être formulée par écrit et que l'employeur y réponde par écrit. Les écrits responsabilisent, pense le docteur.

Bof. Si certains médecins du travail ne produisent pas leur rapport pourtant obligatoire, pourquoi respecteraient-ils l'obligation de notifier par écrit leurs décisions ?

Si l'employeur a toujours une obligation de sécurité de résultat, il est aujourd'hui dédouané s'il démontre qu'il a fait son possible pour éviter le risque (Cour de Cassation, décembre 2016). Donc, si un employeur ne suit pas les préconisations du médecin du travail, en cas de problème, la responsabilité de l'employeur est engagée. « Celui qui crée le risque supporte le risque », l'employeur reste souverain, mais responsable.

Nous constatons qu'au-delà des textes, la santé au travail souffre d'autre maux à FTV : sur la forme, pas de synthèse annuelle des rapports des médecins du travail sur le pôle, pour avoir une vision globale. Quelle est l'analyse de la situation polaire ? Comment partager les bonnes pratiques développées dans telle antenne ? Quelles sont les relations entre les médecins du travail et la DDQSVT ? Participent-ils à des groupes de travail sur des thématiques comme les ondes électro magnétiques, les nouvelles caméras, la bureautique?... L'implication des médecins du travail est au programme, nous dit le docteur. On veut bien le croire.

Divers...

Quid de la stratégie sur le numérique ? De la question fondamentale « qui fait quoi et pourquoi » ?



La direction : la stratégie numérique est définie par direction stratégie, qui se déplace dans les antennes pour la présenter (elle a déjà visité, dans le pôle NE Dijon, Amiens et Lille). Le numérique est de la responsabilité du délégué qui pilote les contenus et les publications. Il oriente les propositions et les valide. La direction est d'accord avec nous, le débat dans les antennes est nécessaire et sain... Sauf que dans la réalité, nous constatons qu'il y a zéro débat, qu'on improvise et que parfois, avouons-le... c'est n'importe quoi. Et comme le disait Isaac Asimov (auteur de science-fiction, 1920 -1992), « si je vous comprends bien, nous sommes sur la bonne voie. Il est urgent d'attendre » : on réfléchira plus tard.

Avons-nous les droits de ce que nous diffusons sur les réseaux sociaux (l'exemple d'un concert facebook live à Amiens est donné), la réponse est... Oui. Ben heureusement !

Nous demandons (et ce n'est pas la première fois) que le pôle communique sur tout son périmètre le décès d'un salarié. Notre parcours professionnel peut nous amener à travailler dans différentes antennes, on se connaît entre collègues. Mais la direction estime qu'une diffusion par mail sur l'antenne et un communiqué sur l'intranet accessible potentiellement à tous les salariés de FTV, suffit.

Et varié...

Autre info : un poste de journaliste est transformé en poste de rédacteur en chef adjoint à Amiens, pour soulager l'équipe d'encadrement de la rédaction.

By the way : on ne sait pas encore dans quelle mesure le pôle est concerné par la décision de ne remplacer qu'un départ à la retraite sur 2 d'ici à 2020.

Les émissions transfrontalières de certaines antennes du pôle vont-elles être rétablies ? MTM répond... que la grille de la rentrée a été présentée en juillet, elle est ce qu'elle est ; il sera de la responsabilité des futurs directeurs délégués aux programmes de décider de la couverture du transfrontalier. « Les RV actuels existent et sont déclinés de différentes façons, et en Franche comté, le BIP de Pontarlier vient d'ouvrir pour couvrir un bassin de vie frontalier ». Voilà qui est dit... Mais sur le terrain, le transfrontalier se réduit comme peau de chagrin et est victime de la pénurie de « moyens humains ».

Vos élus et représentants syndicaux SNJ et CFDT du pôle Nord Est : Dominique Dumont, Nancy Gressier, Philippe Rousselle (Nord Pas de Calais), Yvonne Roehrig (Alsace) ; Michello Miscia (CFDT), Jérôme Gosset (SNJ).

Prochain CE extraordinaire sur le redécoupage des régions le 12 septembre 2016 en présence de messieurs Letranchant (direction info régionale) et Godart (DRH F3) ; **Prochain CE ordinaire le 23 septembre 2016**